

Paris, le 5 octobre 2010

## **Lignes électriques à haute et très haute tension et champs magnétiques 50 hertz : un nouveau service d'information et de mesures proposé aux maires**

**L'Association des maires de France (AMF) et RTE mettent aujourd'hui à la disposition des maires des 18 000 communes se situant à proximité de lignes électriques à haute et très haute tension, une nouvelle plaquette d'information sur les champs magnétiques de très basse fréquence (50 hertz). En même temps, un nouveau service leur est proposé : les maires de ces communes pourront demander l'intervention d'un agent RTE pour relever les valeurs des champs magnétiques, ou celle d'un laboratoire indépendant certifié pour effectuer des mesures. Ce service, si la commune le souhaite, peut, financièrement, être entièrement pris en charge par RTE.**

Ce nouveau dispositif pratique, de communication et de mesures, s'inscrit pleinement dans le cadre du partenariat conclu en décembre 2008 entre Jacques Pélissard, président de l'AMF, et Dominique Maillard, président du Directoire de RTE. Par ce partenariat, l'AMF et RTE se sont engagés à mettre en œuvre des actions conjointes relatives aux enjeux liés au transport d'électricité notamment en matière de développement durable et d'aménagement du territoire. En effet, les lignes à haute (HT) et très haute tension (THT), indispensables à toute forme d'activité, peuvent être aujourd'hui sources d'interrogations dans l'opinion publique. Ces interrogations sont le plus souvent liées au fait de vivre à proximité de lignes électriques ou à la crainte d'un éventuel effet sur la santé.

La plaquette d'information AMF-RTE, diffusée ce jour aux 18 000 communes situées à proximité d'une ligne HT ou THT, soit la moitié des communes de France, renforce la communication existante sur les champs magnétiques et répond, en toute transparence, aux questions les plus fréquemment posées à ce sujet. Elle décrit aussi les modalités pratiques permettant aux maires concernés de faire évaluer les niveaux de champs magnétiques 50 Hz en environnement résidentiel et de bénéficier d'une information adaptée à l'environnement de leur commune.

Concrètement, et en répondant dans un délai de 7 jours à toute sollicitation d'un maire, RTE adaptera sa réponse au besoin exprimé. Soit il proposera d'envoyer un de ses agents répondre aux interrogations soulevées par la présence de lignes à haute et très haute tension et faire des relevés de champs magnétiques dans les lieux de vie de la commune. Soit, pour les maires qui le demandent, il confiera à un laboratoire indépendant la réalisation de mesures. Ces laboratoires appliqueront un protocole établi, au niveau national, par l'UTE<sup>1</sup>. Conformément aux guides de bonnes pratiques et normes internationales traitant de la mesure des champs magnétiques 50 Hz, ce protocole établit un cahier des charges précis et strict en termes de qualité du matériel de mesure, de professionnalisme des intervenants et de forme du compte-rendu. De manière à garantir leur indépendance, ces laboratoires communiqueront directement aux maires leurs rapports de mesures. RTE s'engage par la suite à leur apporter toutes les informations complémentaires nécessaires.

---

<sup>1</sup> L'Union technique de l'électricité (UTE) est le bureau de normalisation du domaine électrotechnique, en charge des commissions de normalisation

Pour consulter la plaquette d'information :

[http://www.amf.asso.fr/document/?DOC\\_N\\_ID=10097&TYPE\\_ACTU=1](http://www.amf.asso.fr/document/?DOC_N_ID=10097&TYPE_ACTU=1)

*RTE est l'opérateur du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.*

*RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (ERDF et les entreprises locales de distribution) ou industriels directement raccordés au réseau de transport.*

*Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 45 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. RTE a réalisé un chiffre d'affaires de € 4 130 millions en 2009 et emploie environ 8500 salariés.*

*L'Association des maires de France regroupe plus de 36 000 maires et présidents de communautés, en exercice, dans les communes des départements et territoires français, de métropole et d'outre-mer, sans aucune discrimination liée à la taille de la commune/communauté ou parti politique auquel appartient le maire ou le président. Sa représentativité en fait un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics.*

**CONTACT PRESSE AMF : Marie-Hélène Galin**

T +33(0) 1 44 18 13 59  
P. +33 (0)6 80 18 61 66  
[mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)

Pour en savoir plus : [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

**CONTACT PRESSE RTE: Claire de Villèle**

T +33 (0)1 41 02 17 77  
P +33 (0)6 65 49 70 90  
[claire.de-villele@rte-france.com](mailto:claire.de-villele@rte-france.com)

Pour en savoir plus : [www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)